

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/8/ 58 DOSSIER N°5271	COMMISSION N° 8	CP – AUTONOMIE
---	----------------------------------	----------------

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Mise en application d'un complément qualité en faveur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse VIALLE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/8/58 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Conformément à l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 et au Décret n°2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, notamment son Article 4 :

- Décide de m'autoriser à ouvrir, chaque année, un appel à projet « complément qualité » pour les SAAD réalisant les activités APA et PCH du Département.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET